

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-QUATRIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1906

CCI^e SÉANCE. — 4 Mars 1905

Présidence de M. D^r MARTIN, Président

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

- Bulletin hebdomadaire de Statistique municipale*, Paris, n^o 4 à 8, 1905.
- L'Homme préhistorique*, Paris, n^o 2 et 3, 1905.
- Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n^o 4, 1904.
- Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, Paris, février 1905.
- Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, n^o 6, 1904.
- Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Montpellier, 4^e trim., 1904.
- Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Tarare*, n^o 5 à 11, 1904.
- Bulletin de la Société archéologique de Provence*, Marseille, n^o 3, 1904.
- Spelunca*, Paris, n^o 38, 1904.
- Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, Villefranche, n^o 20, 1904.
- Rendiconto dell' Accademia delle Scienze fisiche e matematiche*, Napoli, n^o 8 à 12, 1904.
- Bollettino delle Pubblicazioni Italiane*, Firenze, n^o 50, 1905.
- Atti della Reale Accademia dei Lincei*, Roma, n^o 1 à 3, 1905.
- Proceedings of the Society of Biblical archæology*, London, n^o 2, 1905.
- Proceedings of the Royal Irish Academy*, Dublin, n^o 7, 1905.
- Mitteilung der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, n^o 6, 1904 et n^o 1, 1905.
- Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellsch. für Anthropologie, Ethnol.* München, n^o 10 à 12, 1904.
- Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, Bruxelles, n^o 4 et 5, 1904.

Bulletin de la Société khédiviale de Géographie, Le Caire, n° 6, 1904.

Bulletin de l'Institut égyptien, Le Caire, n° 4, 1904.

Snomen Museo, Helsinki, XI, 1904.

Pamatky Archæologicke, Prague, 1904.

Ymer, Stockholm, n° 4, 1904.

MM. LESBRE et FORGEOT font une communication sur la série des *Monstres doubles hypsiloides*.

(*Mémoire non déposé.*)

M. LE PRÉSIDENT estime que cette communication vient à l'appui de la conception que l'on possède de l'homme droit et de l'homme gauche, puisque l'on assiste, dans certains cas, à la soudure de deux êtres qui paraissent n'en former qu'un seul normal. D'autre part, les monstres doubles, dont certains peuvent être séparés par le chirurgien (omphalopages et xiphopages), ouvrent un problème social important. Le chirurgien doit-il faire une double déclaration ou une déclaration unique. Dans le cas de déclaration unique, si les deux sujets composants sont séparés plus tard par un chirurgien, l'un d'eux se trouve sans état civil et complètement hors la loi. Cette question qui est prévue dans le Code italien n'est pas résolue dans le nôtre.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires : E. FORGEOT.
